

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Cindy Bourassa](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d040a452f1f0d837e5f641fe>

Date d'obtention : 2021-04-13 13:55:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'on se retrouve dans une telle situation, il est important de se référer à la trousse et de suivre les étapes. Il est important de parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime tout en rassurant les élèves impliqués. On fait ensuite une évaluation de l'incident en posant des questions sans jugement et en remplissant la grille afin de connaître l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Il est nécessaire de vérifier les informations afin de déterminer s'il s'agit, selon nous, d'un acte malveillant. Si oui, la police doit être contactée avant de parler avec le jeune instigateur. Une fois cela fait, nous devons parler avec le jeune instigateur et selon les informations recueillies, nous pouvons déterminer si cela est question d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante. Toujours se référer aux étapes du guide de l'intervention Sexto, ne JAMAIS tenter de regarder les photos et/ou les vidéos. Travailler en partenariat avec les intervenants et policiers. Se montrer rassurant avec les jeunes et les parents. Saisir le téléphone cellulaire en cas de doute quant à la production de pornographie juvénile. Informer les policiers. Important de préserver la confidentialité de chacun et les rencontres avec les jeunes doivent se faire seul à seul.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important, malgré que les situations peuvent se présenter sous différentes formes, de rencontrer l'auteur du signalement et la jeune victime. Nous devons toujours se montrer rassurant et se référer aux étapes de la méthode d'intervention Sexto. Les policiers doivent être informés. Nous ne sommes pas mandataires du service de police. Il s'agit d'un travail de partenariat.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le cas d'un acte malveillant est pour moi l'étape la plus délicate. Il faut contacter le service de police AVANT de rencontrer l'instigateur.